



## **Prix minimum de la pomme (tardive) destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2009**

Décision du comité de prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais tenu le 8 mars 2010, dont font partie les représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec inc. et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec :

Les prix sont pour la vente en minot de 42 livres							
Date	Sunrise Paulared et Lobo	McIntosh	Cortland	Empire	Spartan	Gala	Honeycrisp
À compter du début de l'écoulement	S : 11,50 \$ C : 11,50 \$						
À compter du début de l'écoulement		S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$		
À compter du début de l'écoulement						S : 11,50 \$ C : 15,00 \$	
À compter du début de l'écoulement							S : 30 \$ *** C : 34 \$ ***
À compter de l'ouverture des chambres AC		S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	
À compter du 15 mars 2010		S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 14,00 \$ C : 16,50 \$	S : 13,00 \$ C : 16,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	
AUTRES VARIÉTÉS TARDIVES							
À compter du début de l'écoulement	Prix flottant mais jamais inférieur au prix minimum de la variété McIntosh en sac et en cellule						
<b>*** Nouvelles spécifications pour la Honeycrisp</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• calibre minimal : 2 3/4 pouces (70 mm) en cellule ou en sac (pommes de plus petit calibre pour les sacs)</li> <li>• Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire</li> <li>• Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit</li> </ul>							
Promotions ciblées et opportunité d'affaires							
À compter du 25 novembre au 16 janvier 2010	Rabais de 2 \$ pour les pommes réfrigérées en sac seulement pour les variétés McIntosh, Spartan, Empire annoncées dans une circulaire ou à l'exportation						
À compter du 17 janvier au 18 février 2010	Rabais de 2 \$ pour les pommes AC en sac seulement pour les variétés McIntosh et Spartan annoncées dans une circulaire ou à l'exportation et commerce inter provincial						
À compter du 19 février au 17 mars 2010	Rabais de 2 \$ pour les pommes AC en sac seulement pour les variétés McIntosh et Spartan annoncées dans une circulaire ou à l'exportation et commerce inter provincial						
À compter du 17 mars au 14 avril 2010	Rabais de 2 \$ pour les pommes AC en sac seulement pour la variété McIntosh annoncée dans une circulaire ou à l'exportation						

C : cellule S : sac

Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle pour les variétés McIntosh et Spartan AC sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et par variété ciblée pour les mois de janvier, février et mars.

Pour la parution dans les circulaires des chaînes régionales, les emballeurs devront conserver la preuve en ayant en leur possession la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

### Prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le 13 avril 2010, à 8 h 30 par conférence téléphonique dans le but de rediscuter des prix des pommes A.C. et du maintien des annexes.

## **Déclaration de production 2008 (rappel)**



Pour ceux qui ne nous ont pas fait parvenir leur déclaration de production 2008, nous vous demandons votre collaboration pour nous l'acheminer le plus tôt possible. Par ces informations, votre Fédération est en mesure de mieux connaître ses membres, les superficies de vergers, la production réelle de la récolte 2008 et le type de mise en marché. Il nous permet également de corriger notre liste d'envoi. Plusieurs ont déjà fait parvenir leur formulaire, pour les autres, il ne vous prendra que quelques minutes de votre temps pour remplir le formulaire et nous le retourner. Si vous avez égaré votre déclaration, celle-ci est disponible sur le site Internet de la Fédération : [www.lapommequebec.ca](http://www.lapommequebec.ca) sous mise en marché onglet règlements et conventions.

## **Prix minimum de la pomme destinée à la transformation - FAB le producteur – récolte 2009**

Décision du 27 JANVIER 2010 du comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation.

DATE JOUR/MOIS	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE	POMMES À JUS OPALESCENT
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,0574 \$ la livre ou 2,41 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la pomme tardive	Tardives 0,0574 \$ la livre ou 2,41 \$ le minot de 42 livres	Tardives ** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)  Tardives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives ** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)  Tardives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du 17 septembre 2009		Tardives 0,075 \$ la livre ou 3,15 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives 0,075 \$ la livre ou 3,15 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du 16 décembre 2009	Tardives 0,0525 \$ la livre ou 2,20 \$ le minot de 42 livres	Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du 1 <sup>er</sup> février 2010	Tardives 0,055 \$ la livre ou 2,31 \$ le minot de 42 livres		



## **Paiements anticipés – volet printanier – campagne 2010-2011**

Votre Fédération a fait sa demande auprès d'Agriculture et Agroalimentaire Canada concernant les paiements anticipés – volet printanier. Aussitôt qu'elle recevra l'approbation de la demande, les producteurs en seront informés.

Pour les producteurs qui ont déjà reçu des paiements anticipés – volet printanier ou automnal 2009-2010, ils recevront automatiquement le formulaire à compléter. Pour les autres qui voudraient se prévaloir de cette avance, veuillez communiquer avec Mme Diane Allie au 450-679-0540 poste 8312 ou M. Éric Beaudin au 8586 ou par courriel au [ebeaudin@upa.qc.ca](mailto:ebeaudin@upa.qc.ca).

## **Promotion 2009 – 2010**

Dans leur plan de communication, la Fédération des producteurs de pommes du Québec et l'Association des emballeurs de pommes du Québec ont investi en commun 200 000 \$ dans la promotion Pommes Qualité Québec. Le conseil d'administration de la Fédération a pris la décision d'ajouter un budget supplémentaire de 91 500 \$ dans le but de promouvoir nos pommes du Québec dans différents médias. L'objectif de la promotion est de faire connaître les quatre principales variétés de pommes du Québec avec leurs spécificités et inciter à la consommation de pommes du Québec.

### **• PROMOTION AVEC ASTRAL MÉDIA**

Une campagne télé avec Astral Média est actuellement en cours sur certains canaux spécialisés tels que : Canal Vie, Canal D, Vrac TV, Historia, Séries + et Télétoon. Les publicités ont débuté en octobre 2009 et se poursuivent jusqu'en avril 2010. Ils sont diffusés 2 semaines par mois et les prochaines seront du 5 au 18 avril 2010.

Le concept est de donner une personnalité qui rendra nos variétés McIntosh, Cortland, Empire et Spartan intéressantes aux yeux du public. Ces héroïnes se retrouvent dans une courte histoire de 10 secondes. Différents messages pour 3 286 occasions sur les canaux sélectionnés. On informe les consommateurs que les quatre variétés, soit Cortland, Empire, McIntosh et Spartan sont disponibles toute l'année, qu'ils peuvent obtenir de délicieuses recettes à base de pommes de chez nous sur le site internet « [croquetapomme.com](http://croquetapomme.com) » et que maintenant les pommes en vrac portent une identification, soit les PLU.

### **• WEB – MÉTÉO MÉDIA**

Il y a également eu une campagne web avec Météo Média. Le message sur le web de Météo Média (page d'accueil) était du 19 octobre 2009 au 21 février 2010. Les consommateurs qui se rendaient consulter la météo pouvaient visualiser la publicité qui les informait que les Pommes Qualité Québec sont disponibles toute l'année.



**LES POMMES DU QUÉBEC**  
Bonnes à croquer, toute l'année!  
Pour de délicieuses recettes, visitez le  
[croquetapomme.com](http://croquetapomme.com)



- **CAMPAGNE D’AFFICHAGE PANOBUS**



Du 11 janvier au 7 mars 2010, s’est tenue la campagne d’affichage sur les Panobus. Il y avait 225 panobus par semaine à Montréal, Laval et sur la Rive-Sud ainsi que 60 à Québec.

- **MAGAZINE : LA SEMAINE**



À chaque semaine du 14 janvier au 1er avril 2010, Pommes Qualité Québec était présent dans le magazine La Semaine. Il y avait des publicités mentionnant que les Pommes Qualité Québec sont bonnes à croquer même en hiver et une autre qu’elles sont bonnes toute l’année. Il y a avait également dans certaines parutions du magazine des recettes à base de pommes.

- **AUTRES MAGAZINES : LE MUST ALIMENTAIRE ET SAVEURS D’ICI**

Une publicité a été placée dans « Le Must Alimentaire » ainsi que « Saveurs D’ici », qui sont des magazines qui valorisent les produits du Québec. En plus des publicités, il y avait des recettes et renseignements généraux sur la pomme pour les consommateurs.

- **COMMANDITES DE POMMES**

Dans le but d’accroître la notoriété de Pommes Qualité Québec, quelques commandites de pommes ont été accordées pour certains événements dont les principaux sont : l’Ordre professionnel des diététistes du Québec, Université Laval pendant la semaine de l’Agriculture, de l’alimentation et de la consommation, les activités de la santé et de l’activité physique dans certaines écoles ou universités, le Jardin botanique de Montréal ainsi que la coupe Vanier 2009.

- **FASCICULE SUR LA VALEUR NUTRITIVE**

La Fédération travaille actuellement avec Mme Julie Desgroseillers, diététiste nutritionniste sur un fascicule sur la valeur et les bienfaits des pommes. À l'intérieur, on y retrouvera des renseignements sur la valeur nutritive, les atouts nutritionnels, les recherches ainsi qu'une section pratique avec une dizaine d'idées pour apprêter la pomme autant lors des repas qu'en collation.

- **CAMPAGNE J'AIME 5 à 10 PORTIONS PAR JOUR**



Pommes Qualité Québec a renouvelé son adhésion à la campagne « J'aime 5 à 10 portions par jour » avec l'Association québécoise de la distribution de fruits et légumes du Québec. Cette campagne a été lancée en 2004 afin de sensibiliser les consommateurs à l'importance de la consommation des fruits et légumes en adoptant de saines habitudes de vie.

- **CLUB DES PETITS DÉJEUNERS DU QUÉBEC**

Pommes Qualité Québec offre des pommes aux enfants du Club des petits déjeuners du Québec durant toute l'année scolaire. Les pommes sont offertes par votre Fédération ainsi que l'Association des emballeurs de pommes du Québec.

## ***Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec***

Lors de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de pommes du 22 janvier 2004, les producteurs ont pris la décision qu'à compter de la récolte 2004, une contribution d'au moins 100 \$ par année pour l'administration doit être payée. Des factures furent envoyées aux producteurs concernés pour l'année de commercialisation 2008-2009 en début mars 2010.

**Les contributions au Plan conjoint en vigueur en 2008-2009 :**

- ❖ 0,38 \$ à l'état frais au total dont 0,14 \$ pour l'administration et 0,24 \$ pour la promotion
- ❖ 0,17 \$ à la transformation dont 0,14 \$ pour l'administration et 0,03 \$ pour la promotion
- ❖ 0,10 \$ pour la vente directe aux consommateurs à l'état frais et à la transformation dont 0,10 \$ pour l'administration

Tous les producteurs qui n'ont pas payé à la Fédération au total 100 \$ en frais d'administration pour l'année de commercialisation 2008-2009, (0,14 \$ du minot à l'état frais et à la transformation et 0,10 \$ pour la vente directe aux consommateurs), ont reçu une facture pour payer la différence ou la totalité, selon le cas. Si de plus amples renseignements vous sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Diane Allie au poste 8312 ou M. Éric Beaudin au 8586.



## **Assemblée générale annuelle du CCH**

C'est à Québec que s'est tenue cette année l'assemblée générale annuelle du Conseil canadien de l'horticulture (CCH).

Les principales résolutions adoptées par le CCH qui touchent particulièrement les producteurs de pommes du Québec sont les suivantes :

### **2010-01      Adaptation liée aux changements climatiques**

**il est résolu que** le CCH encourage le gouvernement à fournir un financement suffisant à l'adaptation du secteur agricole aux changements climatiques.

### **2010-03      Sevin-XLR**

**Il est résolu que** le CCH demande instamment au l'ARLA de conserver l'homologation du Sevin-XLR comme agent d'éclaircissement pour le secteur pomicole.

### **2010-04      Programme de travailleurs agricoles saisonniers**

**Il est résolu que** le CCH fasse pression auprès de RHDC pour que le PTAS ne soit pas modifié et qu'il demeure en vigueur afin de répondre aux besoins des employeurs, des employés, des industries de transformation et des consommateurs qui profitent du programme.

**Il est également résolu que** le CCH fasse connaître les avantages du PTAS aux députés fédéraux et provinciaux.

### **2010-05      Établissement par l'ACIA de protocoles d'importation plus rigoureux pour les fruits et les légumes entrant au Canada**

**Il est résolu que** le CCH fasse pression auprès de l'ACIA pour que cette dernière établisse des protocoles d'importation plus rigoureux pour les fruits et les légumes entrant au Canada afin de prévenir l'introduction de ravageurs envahisseurs et pour qu'elle divulgue complètement la pensée scientifique sous-tendant de telles décisions ainsi que sa définition des divers niveaux de risques.

**il est également résolu que** le CCH demande au gouvernement enjoigne l'ACIA d'augmenter le nombre d'inspections des fruits et des légumes importés en tenant compte des protocoles de l'ACIA.

### **2010-06      Création d'un programme de protection financier pour l'agriculture**

**il est résolu que** le CCH déploie plus d'efforts et affecte plus de ressources à la création d'un programme de protection financière pour les horticulteurs.

### **2010-07      Obligation de mentionner le pays d'origine sur les étiquettes**

**il est résolu que** le CCH tente par tous les moyens d'exiger la mention du pays d'origine sur les étiquettes de toutes les productions en serre importée en format individuel ou dans des emballages de vente à l'unité.

### **2010-13      Relations gouvernementales**

**il est résolu que** le Conseil canadien de l'horticulture demande au gouvernement canadien et à AAC de reconnaître le CCH comme représentant principal des productions de fruits et de légumes au Canada, de reconnaître le rôle que joue la production de fruits et de légumes dans l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des Canadiens et

Canadiennes et de concrétiser cette reconnaissance par des rencontres plus fréquentes entre les représentants du CCH et le ministre ainsi que les sous-ministres concernés, et ce, au moins quatre fois par année.

**2010-14 Sécurité du revenu**

**Il est résolu que** le CCH réitère vigoureusement auprès des instances gouvernementales l'abolition de plafonds de protection accordée par les différents programmes de sécurité du revenu dont Agri-investissement et qu'il veille à ce que le financement soit offert au besoin.

**2010-17 Harmonisation des données Américaine et Canadiennes dans le processus d'homologation des projets IR-4 Canada – États-Unis**

**Il est résolu que** le Conseil canadien de l'horticulture demande à AAC et à l'ARLA d'harmoniser complètement le processus d'homologation avec IR-4 et que tous les produits homologués aux États-Unis par les projets conjoints IR-4 le soient aussi obligatoirement au Canada.

**2010-21 Homologation d'un DPA sous forme de gaz**

**Il est résolu que** le CHC fasse pression auprès du gouvernement fédéral pour que la thermonébulisation avec un DPA soit homologuée au Canada dès que possible.

**LR2010-22 Résidus foliaires à faible adhérence**

**Il est résolu que** le CCH poursuive avec vigueur son débat avec l'ARLA afin de faire diminuer les exigences imposées aux RFFA de manière à permettre l'utilisation de données moins complexes, à l'exemple des compétences étrangères (notamment, les États-Unis et l'Union européenne).

**LR2010-23 Essais d'efficacité – Engrais**

**Il est résolu que** le CCH fasse les représentations nécessaires auprès de l'ACIA pour réévaluer les exigences de démonstration de l'efficacité en supprimant les essais d'efficacité ou en réduisant grandement le nombre requis en vertu de la *Loi sur les engrais*.

**LR2010-24 Essais d'efficacité – Pesticides**

**Il est résolu que** le CCH fasse les représentations nécessaires auprès de l'ARLA pour réévaluer les exigences de démonstration de l'efficacité en supprimant les essais d'efficacité ou en réduisant grandement le nombre requis en vertu de la *Loi sur les pesticides*.

**LR2010-27 Simplification du mécanisme de d'actualisation des normes de classement**

**Il est résolu que** l'Agence canadienne d'inspection des aliments, en collaboration avec le CCH, la DRC, l'ACDFL et l'OPMA, étudie les mérites de conserver et de tenir à jour les normes de classement dans un document référencé, ce qui simplifierait et accélérerait la modification des normes de classement.

**LR2010-28 Incidence des changements de la rémunération des travailleurs étrangers sur les coûts de production horticole**

**Il est résolu que** la TRCVSH mène une étude du secteur (horticulture) pour analyser et faire état de la contribution du secteur dans les domaines de l'économie, de l'environnement, de la santé et de la main-d'œuvre afin de sensibiliser le gouvernement, les consommateurs et le bassin de main-d'œuvre (information sur le marché du travail, valeur du travail saisonnier, contribution du PTAS, niveaux de compétence C et D de la CNP).

LR2010-29 Déclaration volontaire ou obligatoire du classement

Il est résolu que le CCH, de concert avec l'ACIA, prépare une liste des arguments pour et contre l'idée de rendre la déclaration de classement volontaire ou obligatoire de tous les fruits et légumes frais, liste qui sera présentée à la prochaine assemblée générale annuelle du CCH.

## Entreposage de pommes au Québec

### Entreposage de pommes au Québec, par variété, par région, au 1er mars 2010 (en minots)

Variétés			Québec	Missisquoi Estrie	Vallée Montérégienne	Sud-ouest de Montréal	Laurentides	Total des régions au 1er mars 2010	Pommes utilisées en février 2010
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	0	0	1,710	1,710	4,140
		AC	0	112,752	149,375	96,318	164,951	523,396	127,050
	Transf.	Réfr.	0	0	19,966	43,235	79,264	142,465	37,367
		AC	0	45,575	179,098	204,100	61,026	489,799	-10,800
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	13	0	1,800	1,813	-716
		AC	0	28,198	38,466	24,502	14,987	106,153	36,043
	Transf.	Réfr.	0	0	3,600	2,911	1,698	8,209	3,189
		AC	0	14,131	16,325	200	1,622	32,278	4,232
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	558
		AC	0	0	702	0	0	702	482
	Transf.	Réfr.	0	0	0	71	850	921	248
		AC	0	0	0	0	1,692	1,692	0
Empire	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	4,270
		AC	0	6,550	29,430	13,671	9,374	59,025	17,835
	Transf.	Réfr.	0	0	900	16,016	0	16,916	8,855
		AC	0	1,500	1,254	7,271	180	10,205	-252
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	4	0	150	154	916
		AC	0	24,091	46,519	25,139	41,116	136,865	32,597
	Transf.	Réfr.	0	0	1,800	4,984	1,050	7,834	3,468
		AC	0	0	11,420	13,131	6,210	30,761	758
Autres	Frais	Réfr.	0	0	0	108	0	108	372
		AC	0	3,436	908	4,880	0	9,224	2,832
	Transf.	Réfr.	0	0	6,984	36,413	80	43,477	22,842
		AC	0	0	0	217,117	510	217,627	19,550
<b>Total</b>	<b>Frais</b>	<b>Réfr.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>108</b>	<b>3,660</b>	<b>3,785</b>	<b>9,540</b>
		<b>AC</b>	<b>0</b>	<b>175,027</b>	<b>265,400</b>	<b>164,510</b>	<b>230,428</b>	<b>835,365</b>	<b>216,839</b>
	<b>Transf.</b>	<b>Réfr.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33,250</b>	<b>103,630</b>	<b>82,942</b>	<b>219,822</b>	<b>75,969</b>
		<b>AC</b>	<b>0</b>	<b>61,206</b>	<b>208,097</b>	<b>441,819</b>	<b>71,240</b>	<b>782,362</b>	<b>13,488</b>

<sup>(1)</sup> Écoulement total est déterminé par variété

Source: Infohort

Pour la récolte 2009, 1 841 334 minots de pommes sont entreposés dont 7 260 minot frais et 547 572 minots de transformation, qui proviennent de l'extérieur

Pour la récolte 2008, 1 764 547 minots de pommes sont entreposés dont 0 minot frais et 468 066 minots de transformation, qui proviennent de l'extérieur

Pour la récolte 2007, 1 775 041 minots de pommes sont entreposés dont 19 140 minots frais et 485 594 minots de transformation, qui proviennent de l'extérieur

### Entreposage de pommes au Canada, au 1er mars 2010 (en minot de 42 livres)

	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Maritimes	840,310	749,524	879,429
Québec	1,841,334	1,764,547	1,775,041
Ontario	2,617,571	2,341,881	2,240,905
Colombie-Britannique	N/D	2,267,048	1,162,690
<b>Canada</b>	<b>5,299,215</b>	<b>7,123,000</b>	<b>6,058,065</b>

Source: Infohort

**Entreposage de pommes au Québec au 1<sup>er</sup> mars 2010 (en minots de 42 livres)**

Variétés			2009-2010	2008-2009	2007-2008
McIntosh	Frais	Réfr.	1,710	0	67
		AC	523,396	524,585	563,101
	Transf.	Réfr.	142,465	65,054	17,722
		AC	489,799	521,517	523,647
Cortland	Frais	Réfr.	1,813	450	190
		AC	106,153	143,270	135,006
	Transf.	Réfr.	8,209	5,764	5,552
		AC	32,278	18,444	21,075
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	80
		AC	702	110	817
	Transf.	Réfr.	921	0	5,795
		AC	1,692	9,773	0
Empire	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	59,025	72,725	66,563
	Transf.	Réfr.	16,916	1,809	3,283
		AC	10,205	11,192	2,996
Spartan	Frais	Réfr.	154	0	0
		AC	136,865	153,720	138,219
	Transf.	Réfr.	7,834	6,947	1,356
		AC	30,761	17,658	20,932
Autres	Frais	Réfr.	108	0	63
		AC	9,224	6,516	25,265
	Transf.	Réfr.	43,477	32,268	44,369
		AC	217,627	172,745	198,943
<b>Total</b>	<b>Frais</b>	<b>Réfr.</b>	<b>3,785</b>	<b>450</b>	<b>400</b>
		<b>AC</b>	<b>835,365</b>	<b>900,926</b>	<b>928,971</b>
	<b>Transf.</b>	<b>Réfr.</b>	<b>219,822</b>	<b>111,842</b>	<b>78,077</b>
		<b>AC</b>	<b>782,362</b>	<b>751,329</b>	<b>767,593</b>

**Le total des pommes entreposées au Québec inclus les pommes en provenance de d'autres provinces**

ÉCOULEMENT DE POMMES FRAÎCHES EN FÉVRIER			
Année	Quantité en minots	Année	Quantité en minots
2010	226,379	2005	237,112
2009	199,809	2004	180,628
2008	293,364	2003	157,812
2007	280,733	2002	260,077
2006	239,903	2001	241,585



# **Retour sur l'assemblée générale annuelle**

## *Fédération des producteurs de pommes du Québec*

### Résolutions 2010

#### **AGA2010-01 Pommes Qualité Québec**

- De mettre en place un cahier des charges incluant les normes PQQ, la PFI, la traçabilité et la salubrité;
- De faire auditer les entreprises qui veulent commercialiser des pommes Qualité Québec dans un horizon de 5 ans.

#### **AGA2010-02 Mise en marché**

**SUR MOTION** dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander à la Fédération des producteurs de pommes du Québec de faire respecter les barèmes et normes présentement en vigueur et cela pour toute pomme mise en marché au Québec.

#### **AGA2010-03 Potentiel de marché des HRI**

- De faire les démarches nécessaires auprès des HRI afin de dresser un portrait des marchés potentiels s'y rattachant.
- D'entreprendre des démarches, de concert avec l'AEPO, visant la promotion et la mise en marché des pommes du Québec dans le secteur HRI.

#### **AGA2010-04 Programme de modernisation des vergers d'arbres fruitiers au Québec**

- D'accentuer les démarches politiques déjà entreprises au niveau de ce programme ;
- De s'assurer que le MAPAQ bonifie le programme ;
- En simplifiant les procédures administratives pour l'ensemble du programme.

#### **Volet 1 : replantation des vergers de pommiers**

- Changer la disposition concernant l'obligation de souscrire au programme d'assurance-récolte de la pomme par la nouvelle protection destinée aux pommiers nains et semi-nains en implantation, jusqu'à 5 ans d'âge.
- Éliminer l'exigence de détruire 2 hectares de pommiers standards pour 1 hectare replanté.
- Mettre en place un financement complémentaire à l'arbre afin de favoriser la haute densité tout en maintenant le financement à l'hectare;
- Restreindre le nombre de variétés admissibles.

- Mettre à la disposition des producteurs des conseillers spécialistes en pomiculture.
- En s'assurant que le diagnostic d'entreprise ne soit pas plus dispendieux au producteur que lors de l'annonce en 2006.
- Permettre une rétroactivité du programme de replantation (volet 1) au 11 décembre 2006 avec les nouveaux paramètres demandés sauf pour le choix des variétés au même titre qu'à l'annonce du 28 février 2008 pour le volet 2 : arrachage des arbres fruitiers au 11 décembre 2006.

#### **Volet 2 : arrachage des arbres fruitiers**

- Éliminer le besoin d'avoir un constat agronomique pour l'arrachage des arbres fruitiers et le remplacer par un constat de la part de l'agent livreur ou autre représentant désigné par le MAPAQ.

#### **Gel hivernal 1994**

- Majorer le montant par unité arbre pour utiliser la totalité de l'enveloppe consacrée à ce programme dans le contexte que l'aide aurait dû être supérieure à 64 \$ / unité arbre.

#### **AGA2010-05 Programme d'assurance récolte plan B**

- d'intervenir auprès de La Financière agricole du Québec
- afin que le rendement assuré historique soit établi sur une plus courte période de manière à tenir compte des changements technologiques au niveau du secteur pomicole.

#### **AGA2010-06 Dommages dans les vergers causés par la présence des cerfs de Virginie**

- de faire pression auprès du MAPAQ et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour trouver un moyen de financement d'un fonds qui permettrait aux producteurs de pommes de payer le coût du matériel et de la main-d'œuvre requis pour construire les clôtures pour se protéger des chevreuils, car les producteurs devront assumer les coûts d'entretien de la clôture;

- de former un comité tripartite UPA, MAPAQ et ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour gérer ce fonds;
- de veiller à ce que les producteurs soient dédommagés rétroactivement pour les frais encourus par la construction de clôtures.
- De faire augmenter les périodes de chasse et les types d'armes permises dans les zones concernées.

#### **AGA2010-07 Permis spéciaux pour la chasse aux chevreuils**

- afin qu'il prenne toutes les mesures disponibles (incluant la création de sous-zone) dans le plan de gestion 2010-2017 pour réduire la densité des cerfs de Virginie en poursuivant notamment l'attribution de permis spéciaux, notamment en modifiant la règle du double abattage.

#### **AGA2010-08 Subventions pour la protection des vergers**

- afin que les producteurs de pommes, à l'instar des producteurs sylvicoles, puissent avoir accès à des subventions qui leur permettent de protéger leur culture contre la déprédation causée par les chevreuils via l'érection de clôtures.

#### **AGA2010-09 Accès à une expertise permanente en production pomicole**

- d'intervenir auprès des instances gouvernementales de manière à assurer la présence permanente d'un expert qualifié dans la production pomicole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, et ce, pour chacune des régions pomicoles du Québec;
- de s'assurer de prioriser le remplacement des pomologistes qui prendront leur retraite ou qui quitteront leur poste pour toutes autres raisons, par un autre pomologiste dûment qualifié.

#### **AGA2010-10 Pommiers et vergers d'arbres fruitiers abandonnés**

- De faire les interventions appropriées auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin de s'assurer de l'application de la loi, tout en s'assurant de désigner les ressources professionnelles compétentes pour une application cohérente et pratique sur le terrain.
- De faire les pressions nécessaires auprès du MAPAQ afin qu'il s'assure que les plans d'action pour le traitement de ces arbres soient appliqués;

#### **AGA2010-11 Homologation d'un DPA sous forme de gaz**

- de faire les pressions nécessaires auprès du gouvernement fédéral afin que le produit fait par Decco soit homologué d'ici le début de la saison des pommes 2010.
- De faire les pressions nécessaires auprès du MAPAQ afin qu'il s'assure que les plans d'action pour le traitement de ces arbres soient appliqués;

#### **AGA2010-12 Orientations gouvernementales 2010-2014 concernant la FADQ**

- De poursuivre les démarches concernant la mise en place du nouveau coût de production – secteur pomicole pour l'année de commercialisation 2008-2009;
- De vérifier la représentativité de l'échantillon lors de l'exclusion de 25 % des entreprises les moins efficaces pour tenir compte de la spécificité et variabilité du secteur pomicole en sachant que 26 entreprises seulement ont participé à l'étude sur une possibilité de 120 entreprises spécialisées dans le secteur pomicole;
- De vérifier l'ouverture du ministre de l'Agriculture à traiter de manière non paramétrique les paiements d'ASRA afin de réduire l'impact sur la viabilité des entreprises pomicole participantes au programme ;
- De faire reconnaître que les fonds de promotion, recherche et développement, contribués par les producteurs à leur plan conjoint, doivent être reconnus à l'intérieur du revenu stabilisé, car ceux-ci favorisent un meilleur prix du marché et augmentent l'efficacité du secteur par la recherche entreprise dans le secteur pomicole;
- De faire reconnaître que le prix de la première transaction est le prix négocié par le Plan conjoint tel que transféré par la Fédération à la Financière puisque le coût de production ne reconnaît que les dépenses de production et la mise en marché faite par un producteur et non d'emballage ;
- De ne pas implanter d'autres mécanismes de correction du prix anormalement bas étant donné que le prix de vente transféré entre la Fédération et la Financière corrige déjà les prix anormalement bas depuis son instauration ;
- De revoir le plafonnement collectif du secteur pomicole et le mettre sur la base des unités de production (superficie totale du verger), tels que les autres secteurs végétales, et non sur une base volume qui peut fluctuer selon les conditions

climatiques en sachant que le secteur pomicole ne peut pas prendre de l'expansion à l'extérieur des terres propices à la pomiculture.

#### **AU MAPAQ**

- D'appuyer financièrement la mise en place du plan stratégique de la filière pomicole.

#### **À l'UPA :**

- D'appuyer les démarches du secteur pomicole auprès du ministre de l'Agriculture et de la Financière agricole du Québec;

## **Université de Montréal**

Vous trouverez en annexe de ce Bulletin, une demande de collaboration pour une étude portant sur les effets de la co-exposition aux pesticides et au bruit sur l'audition des travailleurs agricoles.

## **Centre de référence en agriculture et en agro-alimentaire du Canada (CRAAQ)**

Les productrices et producteurs trouveront ci-joint la liste de toute la documentation disponible au CRAAQ. De plus, le *Guide des traitements foliaires du pommier 2010-2011* est maintenant disponible.

## **Le conseil d'administration de la Fédération des producteurs de pommes du Québec 2010**

<i>Laurentides</i> Yvon Gemme (E) Éric St-Denis	(450) 472-6403 (450) 479-1932	<i>Sud-Ouest de Montréal</i> Mario Bourdeau (E) président Gérald Lussier	(450) 247-2413 (450) 827-2718
<i>Missisquoi-Estrie</i> Stéphanie Levasseur (E) Éric Sauvageau	(450) 298-1324 (450) 298-1431	<i>Québec</i> François Turcotte François Blouin (E) vice-prés	(418) 829-3695 (418) 829-2639
<i>Vallée Montérégienne</i> Robert Babeu (E) Marcel Mailloux	(450) 469-2427 (450) 372-1492		

